

Vous accompagner

Défendre vos intérêts

Faire valoir vos droits

Avec votre protection juridique, vous disposez d'un véritable accompagnement dans la résolution de vos litiges : du traitement à l'amiable au recours judiciaire.

Les 4 points forts de l'offre



Personnalisation

- Un tarif tenant compte de votre situation (famille ou solo).
- Des garanties optionnelles pour consolider davantage votre protection.
- La possibilité de doubler les plafonds de garantie.



Protection

- Un seul contrat pour votre famille : vous, votre conjoint, vos enfants mineurs et vos enfants majeurs à charge au sens de la réglementation fiscale.
- Des garanties essentielles pour vos litiges relatifs :
 - à l'habitation ;
 - au quotidien ;
 - à votre véhicule ;
 - à vos achats et votre réputation sur internet.



Assistance

- Une assistance juridique en cas de litige.
- Un service d'information par téléphone.
- La validation de vos projets de contrat.
- Le soutien psychologique par Europ Assistance.



Intervention

- Une étude de votre dossier par un juriste.
- Un large périmètre d'intervention : du conseil au règlement de litiges.
- Une prise en charge des honoraires et des frais pouvant aller jusqu'à 48 000 € TTC (Formule PLUS).

Contrat annuel dès 5 €/mois (en prélèvement) soit 60 €/an pour la formule famille.

Profitez de services d'assistance complets pour être informé sur vos droits, assurer votre défense et gérer vos litiges.

Les services Protection Juridique Vie Privée

Service conseils

Une équipe de professionnels est à votre écoute pour répondre à toute question d'ordre juridique, administratif ou social.

Assistance juridique

Des spécialistes sont à vos côtés en cas de litige pour vous assister dans la défense de vos intérêts. Du règlement à l'amiable au recours à une procédure judiciaire, vous avez l'assurance d'être assisté. En Formule PLUS, la prise en charge maximale est de 48 000 € TTC par sinistre.

Validation des projets de contrats

Avant signature, un juriste vous aide à comprendre le projet qui vous est soumis. S'il relève une difficulté juridique, il vous proposera de faire intervenir un avocat.

Ce service concerne :

- le bail d'habitation de votre résidence principale ;
- vos contrats de travail (vous, vos employés de maison, vos stages) ;
- les prestations de loisirs pour vous et votre famille.

Soutien psychologique

En cas de litige, un psychologue est mis à votre disposition par téléphone.

Avance de caution pénale à l'étranger

Une avance dans la limite de 15 000 € par année d'assurance.

Conseil social

En cas de difficultés financières suite à un litige, une assistante sociale vous accompagne, par téléphone, dans la constitution de vos demandes d'aide.

Les garanties essentielles

Quotidien

• La consommation

Litiges de la vie privée consécutifs à :
- l'achat, la location ou la livraison d'un bien ;
- des travaux d'entretien ou d'embellissement.

• La protection tout accident

Litiges suite à tout accident (y compris une agression, un attentat, etc).

• Le travail salarié

Contentieux avec votre employeur.

• La scolarité, le sport et les loisirs

Assistance juridique concernant :
- l'attribution de bourses, cantine, école, etc.
- le déplacement touristique ;
- la location saisonnière ;
- le membre bénévole d'une association.

• La santé

Litiges faisant suite à toutes interventions avec un professionnel de la santé, un hôpital, etc.

• Les prestations sociales

Assistance dans la présentation de vos réclamations et de vos contestations concernant vos prestations (CAF, Pôle Emploi, retraite).

Habitation

• L'habitat

Litiges concernant votre résidence principale ou secondaire, avec vos voisins, votre syndic, votre bailleur, votre vendeur, etc.

• Les emplois familiaux

Différends avec vos employés (employés de maison, garde d'enfant, etc.).

Véhicule

• Le véhicule

Litiges relatifs à l'achat, la location, la vente, l'utilisation, l'entretien ou la réparation de votre véhicule.

• Le permis de conduire

Prise en charge des frais de stage volontaire de récupération de points ou d'obtention d'un nouveau permis en cas de perte totale de vos points.

Internet

• Litiges relatifs à vos achats et prestations commandés sur internet.

• Une protection de votre e-réputation avec prestation incluant la suppression et/ou le noyage d'informations.

• Litiges en cas d'usurpation de votre identité, en cas de piratage de vos courriels (vol de mot de passe ou coordonnées).

Les options sur mesure

Vous ajustez votre contrat avec des garanties optionnelles selon votre situation pour consolider davantage votre protection.

■ La protection fiscale

Litiges avec l'administration fiscale relatifs à l'impôt sur le revenu, à l'impôt sur la fortune immobilière, aux impôts locaux (taxes d'habitation, foncière, etc).

■ Les biens immobiliers locatifs

Litiges avec vos locataires (baux d'habitation, commercial, professionnel ou rural).

■ Doublement des plafonds des garanties

Vous pouvez doubler les montants de prise en charge des honoraires d'avocat et les plafonds de certaines garanties en souscrivant la Formule PLUS.

■ La protection droit de la famille

Litiges relatifs au divorce, à la rupture d'un PACS, à la garde d'enfants, aux pensions alimentaires, à la succession.

■ La construction

Litiges relatifs aux travaux de construction et de rénovation que vous faites effectuer : du permis de construire à la réception des travaux.

Dénomination sociale / Nom :

Adresse :

Tél : e-mail :

N° Orias* :

* Mention obligatoire pour les agents/courtiers.



Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions ou limitations. Pour connaître le détail et l'étendue des garanties, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.